

Nařízení toto nabývá účinnosti dnem 1. ledna 1924 a provedením jeho pověřuje se ministr sociální péče.

(Vyhlášeno v částce 121 Sb. z. a n. dne 31 prosince 1923.)

Péče o válečné poškozence.

Vládní nařízení ze dne 20. prosince 1923, č. 243, kterým se prodlužuje platnost ustanovení o složení zemských odvolacích komisí pro válečné poškozence.

Vláda republiky Československé nařizuje podle § 26, odst. 3., zákona ze dne 20. února 1920, č. 142 Sb. z. a n., o požitcích válečných poškozenců, ve znění zákona ze dne 25. ledna 1922, č. 39 Sb. z. a n.:

§ 1. — Ustanovení § 7, odst. 1., vládního nařízení ze dne 8. června 1922, č. 181 Sb. z. a n., o lékařských prohlídkách válečných poškozenců, týkajícího se složení Zemské odvolací komise pro válečné poškozence, zřízené u každého Zemského úřadu pro péči o válečné poškozence, platí do 31. prosince 1924.

§ 2. — Toto nařízení nabývá účinnosti dnem 1. ledna 1924. Provéstí je se ukládá ministru sociální péče v dohodě s ministry vnitra, financí, zahraničních věcí a veřejného zdravotnictví a tělesné výchovy.

(Vyhlášeno v částce 117 Sb. z. a n. dne 29. prosince 1923.)

Sommaire.

Sociální revue V., N° 1.

Gustav Habrman 1864 24./I. 1924.

Projet de loi sur les assurances sociales en République Tchecoslovaque, par le Dr. Léon Winter.

Les questions d'organisation et d'administration dans le mouvement syndical britannique, par François Modráček.

L'idée de l'équité dans l'organisation économique, par le Dr. Joseph Macek.

La journée de huit heures et la situation internationale, par le Dr. Eugène Stern.

Considérations générales sur le salaire familial, par le Dr. J. Janko.

La Ve Conférence internationale du Travail, par Ing. B. Pokorný.

La question de l'occupation des invalides à la Conférence des experts de Genève en 1923, par le Dr. Vl. Procházka.

Législation ouvrière et de politique sociale à l'Etranger: Aperçu sommaire de la législation de politique sociale de la Belgique depuis 1919 à 1922. Par le Dr. Jos. Kotek.

Situation des études de sciences sociales en République Tchecoslovaque.

Décisions de la Cour administrative Suprême.

Bulletin du Ministère de la Prévoyance sociale N° 1, V^e année.

Lois, décrets, arrêtés, circulaires. Soins des logements: Loi du 21 décembre 1923, N° 262, sur la fusion des décisions en matière de logements. — Placement et secours aux chômeurs: Loi du 21 décembre 1923, N° 263, prolongeant la validité de la loi du 12 août 1921, N° 322, sur les subsides aux chômeurs, renouvelée par les lois du 21 décembre 1921, N° 482, et du 21 décembre 1922, N° 400. — Ordonnance du 29 décembre 1923, N° 264, sur le prolongement des subsides de chômage aux ouvriers en bâtiment. — Loi du 21 décembre 1923, N° 265, accordant de nouveaux crédits pour les soutiens de chômage. — Assurances sociales: Ordonnance gouvernementale du 13 décembre 1923, N° 239, prolongeant la validité des paragraphes 13, 16, 17 et 18 de l'ordonnance gouvernementale du 21 octobre 1922, N° 305, sur l'assurance de l'avenir des employés stables de grandes propriétés à l'an 1924. — Ordonnance gouvernementale du 14 décembre 1923, N° 240, sur le prolongement des allocations de cherté aux rentes d'accident. — Loi du 21 décembre 1923, N° 248, modifiant et prolongeant la validité de certaines prescriptions légales relatives à l'assurance des ouvriers en cas de maladie. — Ordonnance gouvernementale du 29 décembre 1923, N° 249, prolongeant la validité de certaines prescriptions touchant les assurances maladie en Slovaquie et Russie Souscarpathique. — Protection des mutilés de guerre. Ordonnance gouvernementale du 20 décembre 1923, N° 243, prolongeant la validité des prescriptions relatives à la composition des commissions d'appel pour mutilés de guerre.
